Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 018-211800123-20260911-2026_74-DE

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 11 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme BROC Caroline, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, M. ASMANE Alain, Mme DESSAUNY Clémence

Excusés séance : Excusés ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme CHABIN Patricia, M. FOURMENTRAUX Yves à Mme VANDENBUSSCHE Julie, Mme VARD Laurence à Mme BROC Caroline

Absents : M. MOULINNEUF Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHABIN Patricia

2026_74 – Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies été 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Argenvières tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune d'Argenvières contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en faisant un don.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 018-211800123-20260911-2026_74-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De faire un don d'un montant de cinq cents euros (500,00 €) à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

- D'habiliter Madame la maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25 Septembre 2026
La Maire
Francine MENARD

MAIRIE D'ARGENVIERES
18 (Cher)

La Secrétaire de séance
Mme CHABIN Patricia

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 25/09/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 25/09/2026